



Consignes concernant la saison 2024/25

Certaines des règles d'hygiène observées la saison dernière restent de mise:

1) **Avant chaque entraînement** il est nécessaire de venir au dojo après avoir vérifié **être propre** (pieds, mains, corps). De la même manière **le judogi est propre et est régulièrement lavé.**

2) **On arrive 5 minutes avant la séance et on s'arrête dans le hall d'entrée** en attendant sa séance. Un accompagnant est autorisé à entrer pour changer l'enfant, mais aucun parent ne reste durant la séance. **Aucun retard ne pourra plus être toléré.**

3) Pour les babys ou les jeunes nés après 2016, il est possible de venir en judogi, avec un survêtement au dessus. Amener un sac personnel, avec une gourde (au nom de l'enfant si besoin).

Le club se garde le droit de REFUSER l'accès à toute personne ne présentant pas les garanties d'hygiène énoncées ci-dessus

HORAIRES DES ENTRAÎNEMENTS POUR LA SAISON 2024/25

Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
17h45/19h Jeunes nés en 2016 non débutants, 2015, 2014 et 2013 débutants	16h/16h45 Groupe des babys, nés entre 2019 et 2020	18h30/19h30, au lycée Carnot Taïso	17h15/18h15 Jeunes nés en 2017, 2018 et 2016 débutants	Après-midi (entre 14h et 16h30) Apprentissage technique, Kata, passages de grades.
19h15/20h30 Groupe des grands, 2013 et avant	17h/18h Jeunes nés en 2017, 2018 et 2016 débutants		18h30/19h30 Jeunes nés en 2016 non débutants, 2015, 2014 et 2013 débutants	
			19h30/21h Groupe des grands, 2013 et avant	

Des permanences pour se tiendront les mardis et vendredis du mois de septembre, de 18h30 à 19h30, pour le dépôt des inscriptions.

Le judoka pourra monter sur le tatami UNIQUEMENT une fois le dossier complet déposé et vérifié. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en charge.

Les cours reprendront à partir du 10 septembre 2024

Informations paiement:

Il est possible de régler la cotisation-licence de plusieurs façons:

- Par chèques, possible en trois fois. Les trois chèques devront être déposés lors de l'inscription, puis seront débités, pour le premier en septembre 2024, le second en novembre 2024 et le troisième en février 2025.
 - En espèce, en une seule fois
 - Avec les bons CAF, ou encore le pass'sport (d'une valeur de 50 euros). Si vous y êtes éligibles, vous les recevrez directement dans votre foyer ou sur vos boîtes de messagerie personnelles.
-

Informations certificat médical:

- Pour les premières inscriptions, il est nécessaire de fournir un certificat de non contre indication à la pratique sportive du Judo, y compris en compétition. Il est valable 3 ans, 5 à partir de 30 ans.
- Pour les réinscriptions, présenter l'attestation pour la prise de licence d'un mineur. Cette attestation ne peut être signée uniquement si toutes les réponses ont été négatives au questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

En cas de possession d'un passeport sportif, merci de faire inscrire le certificat sur la page consacrée à cet effet.

Un dossier complet compte:

- L'autorisation parentale
 - Le formulaire licence FFJDA 2024/25 dûment complété
 - Sur papier libre, ou sur le passeport pour les judokas en possédant un, le certificat médical de non contre indication à la pratique du Judo, y compris en compétition. Préciser également la date du dernier certificat
 - Le paiement
-

Le Judo Club Bruaysien se modernise et vous invite à le rejoindre sur les réseaux sociaux, pour ainsi suivre vos judokas au quotidien !

Instagram: @jcb Bruaysien

Facebook: Judo Club Bruaysien

Site Internet: judoclubbruaysien.fr

Grille tarifaire saison 2024/25, comprenant le prix de la licence FFJDA

	<u>Judo</u>	<u>Babys et école de Judo</u>	<u>Taïso</u>
1er membre du foyer	109€ ou 50+30+29 (RPC*)	84€ ou 50+20+14 (RPC)	56€ ou 45+11 (RPC)
2ème membre du foyer	84€ ou 50+20+14 (RPC)	59€ ou 45+14 (RPC)	51€ ou 45+6 (RPC)
A partir du 3ème membre du foyer	41€	41€	41€
Ceintures noires et encadrement	51€ ou 41+10 (RPC)		

*RPC= règlement par chèques

Autorisation parentale (à rendre datée et signée)

Nom du judoka :

- En cas d'accident, nous Parents, autorisons les responsables du Judo-Club à faire hospitaliser notre enfant afin que les interventions jugées nécessaires par le corps médical soient réalisées, y compris chirurgicales avec pratique (si nécessaire) de l'anesthésie générale.
- Nous certifions avoir pris connaissance et acceptons les informations suivantes et précédentes, ainsi que le règlement intérieur porté à notre connaissance

Par ailleurs, nous notons que :

- Le Judo-Club se dégage de toute responsabilité concernant les accidents survenus hors du tapis d'entraînement.
- La licence assurance ne donne pas droit à une indemnité journalière en cas d'arrêt de travail dû à un accident survenu au cours de l'entraînement ou de compétition (pour ce faire un complément d'assurance doit être pris cf. informations sur formulaire FFJDA)

Droit à l'image (rayer la mention inutile)

- J'AUTORISE/ JE N'AUTORISE PAS que mon image ou celle de mon enfant soit transmise à la fédération lors de l'établissement de la licence. J'ai en effet été informé(e) que, transmise, elle serait visible sur le site de la fédération (ffjudo.com) et que le club pourra l'afficher sur son site et ses réseaux sociaux.
- J'AUTORISE/ JE N'AUTORISE PAS que les photos prises par un membre du club lors d'événements où j'apparais puissent être publiées sur le site du club ou ses réseaux sociaux.

Fait à, le

Signature (précédée du nom et du prénom, et de la mention "lu et approuvé")
